



## FICHE SIGNALÉTIQUE

Préparée conformément à la norme 29 CFR 1910.1200 de l'OSHA.

Date de révision : 1/29/2015  
FS n° : ND4083  
Version : 3.2

### 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

**Nom du produit :** 395 General Purpose Superglue

**Synonymes :** 395 CA

**Numéro de produit :** 395

**Utilisations identifiées pertinentes de la substance et utilisations déconseillées**

**Utilisations identifiées :** Adhésif

**Utilisations déconseillées :** S.O.

**Fournisseur :**

ND Industries, Inc.  
1893 Barrett Road  
Troy, Michigan 48084  
Tél. : 248 288-0000  
Télécopieur : 248 288-0022  
Courriel : info@ndindustries.com  
Site Web : www.ndindustries.com

**Numéros de téléphone d'urgence :**

**Urgence médicale :** États-Unis 1 800 222-1222

**Urgence lors du transport :** États-Unis 1 800 424-9300  
International +1 703 527-3887

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

**Classement de la substance ou du mélange**

**Classification SGH conformément à la norme 29 CFR 1910.1200 (HCS de l'OSHA)**

Irritant, peau (Catégorie 2)

Irritant, œil (Catégorie 2A)

**Éléments d'étiquetage OSHA / SGH, y compris les conseils de prudence**

Pictogrammes :



Mention

d'avertissement :

**Avertissement**

**Mention(s) de danger**

Provoque une irritation cutanée

Provoque une sévère irritation des yeux

**Conseil(s) de prudence**

**Prévention :**

Se laver le visage, les mains et toute peau exposée soigneusement après manipulation.

Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux ou du visage.

**Intervention :**

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec une grande quantité de savon et d'eau.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent facilement être enlevées.

Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux.

**Stockage :**

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

**Élimination :**

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

### 3. COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	Numéro CAS	Numéro EINECS	% en poids	Classification UE*
2-Cyanoacrylate d'éthyle	7085-85-0	230-391-5	80-95	Eye Irrit. 2 STOT SE 3 Skin Irrit. 2
Polyméthacrylate de méthyle	9011-14-7	S.O.	5-10	Non classé

\* La classification UE ne vise que des concentrations pures des matières individuelles et représente la classification en vertu de la réglementation de l'UE. Elle ne représente pas le mélange lui-même.

### 4. PREMIERS SOINS

<b>Contact avec la peau :</b>	Retirer les vêtements contaminés. Rincer la zone touchée avec du savon et beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Si une irritation se produit ou persiste, obtenir des soins médicaux.
<b>Contact avec les yeux :</b>	Rincer les yeux à l'eau tempérée pendant au moins 20 minutes. Maintenir les paupières ouvertes pour s'assurer une irrigation complète des yeux. Retirer les verres de contact. Demander des soins médicaux immédiats.
<b>Inhalation :</b>	Déplacer à l'air frais. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. Si la victime ne respire pas, commencer immédiatement la respiration artificielle. Si le cœur a cessé de battre, pratiquer la réanimation cardio-respiratoire (RCR). Demander des soins médicaux immédiats.
<b>Ingestion :</b>	Ne pas provoquer de vomissements. En cas de vomissements spontanés, placer la tête plus basse que les genoux ou, si la personne est inconsciente, en position de sauvetage. Demander des soins médicaux immédiats.
<b>Notes explicatives au médecin :</b>	Maintenir une ventilation adéquate et une oxygénation du patient.

### 5. INFORMATION SUR L'INCENDIE ET L'INFLAMMATION

<b>Point d'éclair</b>	87 °C (189 °F)
<b>Limites d'explosion dans l'air - supérieures (%) :</b>	Non établies pour le produit lui-même.
<b>Limites d'explosion dans l'air - inférieures (%) :</b>	Non établies pour le produit lui-même.
<b>Classement d'inflammabilité de l'OSHA :</b>	Combustible
<b>Température d'auto-inflammation :</b>	Non établie pour le produit lui-même.
<b>Agents extincteurs :</b>	Produit chimique, dioxyde de carbone, mousse
<b>Équipement de protection particulier pour les pompiers :</b>	Les pompiers doivent porter un équipement complet, y compris un appareil respiratoire autonome homologué NIOSH qui fonctionne à demande de pression ou autre pression positive lors de la lutte contre un incendie.
<b>Dangers particuliers : Décomposition ou produits de combustion dangereux :</b>	Non établis pour le produit lui-même. Oxydes de carbone, fumée, vapeurs, hydrocarbures non brûlés, aldéhydes et cyanures.
<b>Risque d'explosion de la poussière :</b>	Sans objet.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

<b>Précautions personnelles :</b>	Seul un personnel formé doit nettoyer un déversement. Évacuer tout le personnel non essentiel. Ventiler la zone du déversement. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Éviter de respirer les vapeurs, ainsi que le contact avec les yeux et la peau. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
<b>Méthodes de nettoyage :</b>	Évacuer le personnel autre que le personnel d'intervention. Isoler la zone et empêcher l'accès. S'assurer une ventilation adéquate. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Inonder le produit déversé avec de l'eau pour polymériser. Absorber avec un matériau absorbant les liquides (sable, diatomite, liants acides, liants universels, sciure de bois). Transférer dans un conteneur à déchets. Ramasser/gratter le matériel sec. Le déchet peut alors être éliminé conformément à tous les règlements locaux, provinciaux et fédéraux. S'assurer une ventilation adéquate.
<b>Précautions environnementales :</b>	<p>Consulter la section 7 pour des renseignements sur la manutention dans des conditions de sécurité.</p> <p>Consulter la Section 8 pour des renseignements sur l'équipement de protection individuelle.</p> <p>Consulter la Section 13 pour des données sur l'élimination.</p> <p>Ne pas laisser le produit déversé sur ou dans le sol, les conduits d'écoulement de l'eau, les égouts, les rivières ou autres cours d'eau.</p>

## 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

<b>Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité :</b>	Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Éviter de respirer les vapeurs. Travailler dans un endroit bien ventilé. Ne pas ingérer. Des douches de sécurité et des douches oculaires doivent être accessibles pour utilisation dans la zone de travail immédiate. Se laver les mains après utilisation de ce produit, et avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes.
<b>Stockage dans des conditions de sécurité :</b>	Maintenir les récipients fermés de manière étanche. Stocker dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart de la lumière solaire directe et de sources de chaleur. Stocker dans des contenants approuvés. Ne pas laisser le produit geler.
<b>Matériaux incompatibles :</b>	Éviter le contact avec des biens en papier ou des tissus. Éviter l'eau, les amines, les alcalis et les alcools.

## 8. GESTION DE L'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE

### LIMITES D'EXPOSITION

**Les limites d'exposition du produit lui-même n'ont pas été établies.**

*Les limites d'exposition pour ces composants avec des limites sont énoncées ci-dessous.*

<b>2-Cyanoacrylate d'éthyle, n° CAS : 7085-85-0</b>	OSHA - PEL : Non déterminée ACGIH - TLV : 0,2 ppm
---	--

<b>MESURES D'INGÉNIEURIE :</b>	Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate. La ventilation doit être suffisante pour maintenir l'atmosphère ambiante du lieu de travail sous les limites d'exposition indiquées ci-dessus. L'utilisation d'une ventilation générale par dilution ou par aspiration à la source est recommandée pour limiter les expositions à la brume, aux vapeurs ou à une pulvérisation. Ne pas utiliser dans une zone confinée avec peu ou pas de circulation d'air.
--------------------------------	---

### ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

<b>Protection respiratoire :</b>	Quand les concentrations atmosphériques excèdent les directives d'exposition, utiliser un respirateur à épuration d'air homologué NIOSH. Utiliser un respirateur qui a été choisi par un hygiéniste industriel ou autre personne techniquement qualifiée pour les conditions de travail particulières.
----------------------------------	--

	Si des appareils respiratoires sont utilisés, OSHA exige une conformité avec son programme d'appareils respiratoires. Pour des situations où les concentrations atmosphériques peuvent excéder la concentration à laquelle un respirateur à épuration d'air est efficace, utiliser un appareil respiratoire à adduction d'air à pression positive (appareil respiratoire à adduction d'air pur ou autonome).
<b>Protection des mains :</b>	Utiliser des gants qui résistent à la nature chimique de ce produit. Sélectionner et utiliser des gants ou des vêtements de protection pour empêcher un contact avec la peau, selon les résultats d'une évaluation de l'exposition.
<b>Protection des yeux :</b>	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux. Lunettes protectrices contre les agents chimiques et un écran facial doivent être utilisés en présence d'une possibilité d'éclaboussures. Une douche oculaire doit être située dans l'aire immédiate de travail.
<b>Protection cutanée et corporelle :</b>	Porter des vêtements résistants aux produits chimiques appropriés pour le travail. Sélectionner et utiliser des gants ou des vêtements de protection pour empêcher un contact avec la peau, selon les résultats d'une évaluation de l'exposition.
<b>Autre :</b>	Une évaluation des dangers doit être effectuée avant d'utiliser ce produit pour déterminer l'équipement de protection individuelle approprié pour la tâche. Une douche de sécurité et des douches oculaires doivent être accessibles pour utilisation dans la zone de travail immédiate. Interdiction de fumer, de manger ou de boire lors de la manipulation de ce produit. Se laver les mains après utilisation de ce produit, avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Apparence :</b>	Liquide transparent
<b>Odeur :</b>	Âcre, irritante
<b>pH</b>	Sans objet
<b>Seuil de perception de l'odeur :</b>	1 à 2 ppm
<b>Pression de vapeur :</b>	< 2 mm de Hg à 20 °C
<b>Densité de vapeur :</b>	3
<b>Point d'éclair</b>	87 °C (189 °F)
<b>Limites d'explosion dans l'air - supérieures (%) :</b>	Non établies pour le produit lui-même.
<b>Limites d'explosion dans l'air - inférieures (%) :</b>	Non établies pour le produit lui-même.
<b>Classement d'inflammabilité de l'OSHA :</b>	Combustible
<b>Température d'auto-inflammation :</b>	Non établie pour le produit lui-même.
<b>Température de décomposition :</b>	Non établie pour le produit lui-même.
<b>Point initial d'ébullition/plage :</b>	> 148,9 °C (300 °F)
<b>Point de fusion :</b>	Sans objet
<b>Point de congélation :</b>	Non établi pour le produit lui-même.
<b>Solubilité dans l'eau :</b>	Négligeable
<b>Densité :</b>	1,06
<b>Densité relative :</b>	Non établie pour le produit lui-même.
<b>% de matières volatiles (par volume) :</b>	< 20 g/l, (< 2 %)
<b>Taux d'évaporation :</b>	Non établi pour le produit lui-même.
<b>Coefficient de partage : n-octanol/eau</b>	Non établi pour le produit lui-même.
<b>Viscosité :</b>	90 – 120 cP

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité :</b>	Stable dans les conditions recommandées. Voir la section 7.
<b>Polymérisation dangereuse :</b>	Se produira en présence d'eau, d'amines, d'alcalis et d'alcools.

<b>Sensibilité mécanique (choc) :</b>	Sans objet.
<b>Conditions à éviter :</b>	Éviter l'eau, les amines, les alcalis et les alcools.
<b>Décomposition ou produits de combustion dangereux :</b>	Voir la section 5.
<b>Effets d'une décharge statique :</b>	Sans objet.

## 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

**Voies d'exposition :** Inhalation, contact avec la peau, contact avec les yeux

**Signes et symptômes d'une exposition :** Un contact avec la peau peut se manifester par une rougeur ou une irritation à l'emplacement de l'exposition. Un contact avec les yeux se manifeste par une irritation, une rougeur et un larmolement des yeux. Une inhalation se manifeste par une somnolence, des vertiges ou une dépression du SNC.

**Aucune donnée toxicologique n'a été établie pour le produit lui-même.**

*Les composants de ce produit avec des données toxicologiques associées sont fournis ci-dessous.*

### Toxicité aiguë

DL <sub>50</sub> orale :	> 5 000 mg/kg (rat)
CL <sub>50</sub> par inhalation :	Aucune donnée disponible sur le produit lui-même.
CL <sub>50</sub> cutanée :	> 2 000 mg/kg (lapin)

### Lésions oculaires

**graves/irritation oculaire :** Aucune donnée disponible sur le produit lui-même.

### Corrosion cutanée/ Irritation cutanée :

Aucune donnée disponible sur le produit lui-même.

### Sensibilisation

**respiratoire ou cutanée :** Aucune donnée disponible sur le produit lui-même.

### Mutagenicité des cellules germinales :

Aucune donnée disponible sur le produit lui-même.

### Cancérogénicité

ACGIH :	Aucun composant de ce produit n'est présent à des concentrations égales ou supérieures à 0,1 % et identifié comme un carcinogène probable, possible ou confirmé pour l'homme par l'ACGIH.
CIRC :	Aucun composant de ce produit n'est présent à des concentrations égales ou supérieures à 0,1 % et identifié comme un carcinogène probable, possible ou confirmé pour l'homme par le CIRC.
NTP :	Aucun composant de ce produit n'est présent à des concentrations égales ou supérieures à 0,1 % et identifié comme un carcinogène probable, possible ou confirmé pour l'homme par le NTP.
OSHA :	Aucun composant de ce produit n'est présent à des concentrations égales ou supérieures à 0,1 % et identifié comme un carcinogène probable, possible ou confirmé pour l'homme par l'OSHA.

### Toxicité pour la reproduction :

Aucune donnée disponible sur le produit lui-même.

### Tératogénicité :

Aucune donnée disponible sur le produit lui-même.

### Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique :

Aucune donnée disponible sur le produit lui-même.

### Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée :

Aucune donnée disponible sur le produit lui-même.

### Danger par aspiration :

Aucune donnée disponible sur le produit lui-même.

**Matériaux synergiques :** Aucune donnée disponible sur le produit lui-même.

## 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

*Les renseignements fournis sont fondés sur les données des composants et la toxicologie de produits similaires.*

**Toxicité aquatique :** Non établi pour le produit lui-même.

### Évolution dans l'environnement :

Mobilité :	Aucune donnée disponible sur le produit lui-même.
Bioaccumulation :	Aucune donnée disponible sur le produit lui-même.
Persistance/dégradabilité :	Aucune donnée disponible sur le produit lui-même.
Répartition dans des compartiments environnementaux :	Aucune donnée disponible sur le produit lui-même.

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Élimination :

L'élimination de ce produit doit se faire conformément à toutes les exigences réglementaires locales, provinciales et fédérales. Lors de l'élimination des matières de rebut, contacter uniquement des services professionnels agréés d'élimination de déchets. Ne pas jeter du produit usagé ou inutilisé ou des déchets dans des eaux usées domestiques ou des systèmes ou collecteurs d'eau pluviale.

### Classification RCRA (40 CFR 261) :

Éliminer conformément à toutes exigences réglementaires locales, provinciales et fédérales.

### Produit inutilisé et non contaminé :

Éliminer conformément à toutes exigences réglementaires locales, provinciales et fédérales.

### Avis de non-responsabilité :

Les renseignements contenus dans la présente section se rapportent au produit comme il est expédié dans sa composition prévue telle que décrite à la section 2 de la présente FS. Une contamination ou un traitement peuvent modifier les caractéristiques du déchet et les exigences. Une réglementation peut également s'appliquer aux contenants vides, les doublures ou à l'eau de rinçage. Les règlements provinciaux et locaux peuvent différer des règlements fédéraux.

## 14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

### DOT : Non réglementé

Numéro d'identification des Nations Unies :	S.O.
Nom officiel d'expédition :	S.O.
Classe de danger :	S.O.
Groupe d'emballage :	S.O.
Polluant marin :	S.O.
Toxicité par inhalation :	S.O.

### IATA : Non réglementé

Numéro d'identification des Nations Unies :	S.O.
Nom officiel d'expédition :	S.O.
Classe de danger :	S.O.
Groupe d'emballage :	S.O.

### IMDG : Non réglementé

Numéro d'identification des Nations Unies :	S.O.
Nom officiel d'expédition :	S.O.
Classe de danger :	S.O.
Groupe d'emballage :	S.O.
Polluant marin :	S.O.

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

**Classement de danger**

**Classement OSHA : Dangereux**

- Provoque une irritation cutanée
- Provoque une sévère irritation des yeux

**Inventaires internationaux**

Tous les composants de ce produit sont inscrits sur, ou sont exempts de, la liste des inventaires suivants :

- Oui - Inventaire australien des substances chimiques (AICS)
- Oui - Liste intérieure des substances (LIS)
- Oui - Inventaire chinois
- Oui - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)
- Oui - Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)
- Oui - Inventaire coréen des produits chimiques existants (KECL)
- Oui - Loi sur les substances dangereuses et les nouveaux organismes de la Nouvelle-Zélande (HSNO)
- Oui - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines (PICCS)
- Oui - Inventaire de la TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.  
 Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

**Règlements fédéraux américains**

**Avis d'exportation TSCA 12 (b) :** Aucune

**Modifications de 1990 à la Loi sur la qualité de l'air (CAA, section 11240: CFR 82) :** Non

Composant	N° CAS	Quantité
S.O.	S.O.	S.O.

**Loi sur la qualité de l'eau (CWA - Clean Water Act, 40 CFR 116) :** Aucun polluant prioritaire

**Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (CERCLA - Loi sur la réponse environnementale globale, la compensation et la responsabilité, 40 CFR 302) :** Oui

Composant	N° CAS	Quantité à déclarer (QD)
S.O.	S.O.	S.O.

**Superfund Amendments and Reauthorization Act, Title III (SARA) :**

**SARA Section 302 (40 CFR 355) substance très dangereuse :** Non

Composant	N° CAS	Quantité
S.O.	S.O.	S.O.

**SARA Section 311/312 (40 CFR 370) Catégorie de danger :** Risque immédiate et différé pour la santé, incendie, réactif

**Sara Section 313 (40 CFR 372) Inventaire de rejets toxiques :** Oui

Composant	N° CAS	Quantité
S.O.	S.O.	S.O.

**États-Unis - Réglementations des États**

**Proposition 65 de la Californie :** Ce produit ne contient pas de produits chimiques connus par l'État de la Californie pour causer le cancer, des anomalies congénitales ou autres torts relativement à la reproduction.

Composant	N° CAS	Quantité
S.O.	S.O.	S.O.

**16. AUTRES RENSEIGNEMENTS**

**Code HMIS :**

**Indice HMIS :** \* - chronique, 0 - minimal, 1 - léger, 2 - modéré, 3 - sérieux, 4 - grave

**Santé :** 2  
**Inflammabilité :** 2  
**Danger physique :** 1

**Autres coordonnées :**

**Préparée par :** ND Industries, Inc. – Safety, Health and Environmental Affairs  
**Version :** 3.2  
**Date de révision :** 1/29/2015  
**Date de révision précédente :** Aucune  
**Justifications de la révision :** **Création d'une FS**

**Glossaire :**

ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux  
CAS : Numéro de registre CAS  
Valeur plafond : Limite d'exposition absolue qui ne doit jamais être excédée à aucun moment  
CERCLA : Loi sur la réponse environnementale globale, la compensation et la responsabilité  
SGH : Système général harmonisé  
HCS États-Unis : Norme sur la communication des risques  
CIRC : Centre international de recherche sur le cancer  
IATA : Association du transport aérien international  
IDLH : Dangereux immédiatement pour la santé ou la vie  
IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses  
DOT : Département des transports aux États-Unis  
OSHA : Administration de la sécurité et de la santé professionnelle  
NTP : Programme national de toxicologie aux États-Unis  
PEL : Limite d'exposition admissible - Une concentration dans l'air à laquelle presque tous les travailleurs peuvent être exposés de manière répétitive... sans effet néfaste sur la santé. Établie par OSHA aux États-Unis  
ppm : parties par million  
RCRA : Loi sur la conservation et le rétablissement des ressources  
SARA : Superfund Amendments and Reauthorization Act  
STEL : Limite d'exposition de courte durée - Une exposition unique pour une durée de 15 minutes, qui ne peut être répétée plus de quatre fois par jour  
TSCA : Loi réglementant les substances toxiques  
TLV : Valeur limite d'exposition - Une concentration dans l'air à laquelle presque tous les travailleurs peuvent être exposés de manière répétitive... sans effet néfaste sur la santé. Établie par ACGIH aux États-Unis  
TWA : Moyenne pondérée dans le temps - Exposition moyenne sur la base d'un horaire de travail de 8 h/jour et de 40 h/semaine

**Avis de non-responsabilité :**

Les renseignements présentés sont fondés sur des renseignements que ND Industries, Incorporated considère comme exacts. Aucune garantie, expresse ou tacite, n'est offerte. Les renseignements sont fournis uniquement à des fins d'information et d'examen et ND Industries, Inc n'assume aucune responsabilité légale pour l'utilisation de ceux-ci ou une dépendance à leur égard. En cas de divergence entre les renseignements du document autre qu'en anglais et sa contrepartie anglaise, la version anglaise aura préséance.

©ND et ND Industries, Inc. sont des marques de commerce enregistrées de ND Industries Incorporated,  
™ Vibra-TITE est une marque de commerce de ND Industries, Inc.